



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 077-257701748-20260227-DCS2026\_03-DE

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

**Date de Convocation**

1<sup>er</sup> décembre 2025

**Date d’Affichage**

08 décembre 2025

**Nombre de délégués**

- En exercice	60
- Présents	39
- Votants	40
- Représentés	01
- Absents	20

L’an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau », Messieurs, Mesdames :

VICTOR Michel, BOURBIGOT Eric, BOUYERON Perrine, ROUX Patrice, DUFFAULT Annie, PLANADE Muriel, HOFACK Audrey, GALAN Jean-François, TREF Marie, DEVAUX Robert, SCHNELL Christian, VIDAL SALGUEIRO Adeline, QUERMELIN Christina, RIFFAUD Jean, POIGNANT Sébastien, FONTAINE Frédéric, CHEREAU Casimir, JEGO Yves, ALBOUY Jean-Marie, MARCHAND Christophe, CRETON Bernard, DESANTE Marie-Laure, DECOURT Fabien, FONTAN Michel, MAILLARD Gaston, CHOLLET Denis, TOMAS José, LATIL Sabrina.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Messieurs, Mesdames :

VOLLEREAU Damien.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Messieurs, Mesdames :

CHIANESE Vincent, SADRON Patrick.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne », Messieurs, Mesdames :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois », Messieurs, Mesdames :

PERRIGOT Philippe, MONDO Thierry, BOITEUX Jean-Michel, AMABLE Christelle, CLOOTENS Hervé, BARTHE Christiane, HUSSON Sarah, VOLLEREAU Virginie.

**Représentés, Messieurs, Mesdames :**

BRUN Lydia représentée par MAILLARD Gaston.

**Absents, Messieurs, Mesdames :**

ROBERT Jean-François, BRUNEAU Eric, MARTI Michel, BELLEMAIN Lise, VALLEE Lionel, DA COSTA FERREIRA Paulo, SYLVESTRE Corinne, AQUILON Dominique, WOJCIECHOWSKI Michel, PRAT Françoise, GOSSEREZ Alain, LAVIT Guy, LECOSNIER Sylvain, CROSNIER Philippe, BELLIOU Yannick, PERADON Philippe, GALLOIS Claudy, MARTIN Denys, CAMUSET Pascal, BOUILLAUD Philippe.

**Secrétaire de séance** : Madame VOLLEREAU Virginie – 5<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau.

22 rue de la Grande Haie -77130 MONTEREAU FAULT YONNE

Tél. : 01 64 32 67 23 – Fax : 01 64 32 08 12

*La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Yves JEGO,  
Président du SIRMOTOM.  
Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.  
(Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer).*

**M. JEGO** : Le quorum étant atteint, le Conseil syndical peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

### INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 17 décembre 2025 ;
- Installation d'un nouveau représentant pour la Communauté de Communes Pays de Montereau ;
- Installation d'un nouveau représentant pour la Communauté de Communes Brie Nangissienne ;
- Remerciements ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2025 ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

### FINANCES

- Autorisation donnée au Président à demander une avance sur les contributions des Communautés de Communes ;
- Autorisation donnée au Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 ;
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables ;

### FONCTION PUBLIQUE

- Présentation du Rapport Social Unique 2024 ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de mise à disposition de personnel contractuel par la mission intérim territorial du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;
- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération portant sur la mise en place d'une mutualisation du service de médecine professionnelle entre la Communauté de Communes du Pays de Montereau et le SIRMOTOM ;

\*\*\*\*

- Affaires et questions diverses.

\*\*\*\*

### INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2025

**M. JEGO** : Il convient de désigner un secrétaire de séance.  
Madame Virginie VOLLEREAU est candidate.  
Je ne vois pas d'autres candidats.

Je mets aux voix la candidature de Madame VOLLEREAU au poste de secrétaire :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Madame VOLLEREAU est élue secrétaire de séance.

#### INSTALLATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU

**M. JEGO** : Nous avons à installer un nouveau représentant de la Communauté de communes du Pays de Montereau, suite hélas au décès de Monsieur Jean Luc BAILLET. Daniel VILLETTE est désigné en remplacement de Monsieur Jean Luc BAILLET. Il est absent ce soir, mais il est installé.

#### INSTALLATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE NANGISSIENNE

**M. JEGO** : Nous avons à installer le nouveau représentant pour la Communauté de communes de la Brie Nangissienne, puisque Mme Isabelle Langlais de la Chapelle-Rablais a démissionné. Monsieur Yannick WATIN la remplace.

Il est absent ce soir, mais il est installé.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans la vie merveilleuse du Conseil syndical du SIRMOTOM !

#### REMERCIEMENTS

**M. JEGO** : J'ai à vous faire part des remerciements de la commune de Diant, qui remercie le SIRMOTOM d'avoir participé à la Journée de la Fête Gauloise. Nous remercions Diant de nous avoir accueillis et invités à la Journée de la Fête Gauloise !

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2025

**M. JEGO** : Je vous demande d'approuver le procès-verbal de notre séance du 27 juin 2025. J'en profite pour remercier notre sténotypiste.

Y a-t-il des remarques sur le PV du Conseil du 27 juin 2025 ? Je n'en vois pas.

Je le mets aux voix :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

#### INFORMATION AU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**M. JEGO** : Dans le cadre des délégations que vous m'avez confiées au titre de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, des décisions que j'ai prises en votre nom concernant des contrats juridiques, des contrats de vente de ferraille, des attributions de marchés et autres... Notamment, l'opération que nous relayons de la société SEB, grande société industrielle française et mondiale (7 Md€ de chiffre d'affaires) et qui a lancé une opération de récupération des casseroles et des poêles. SEB a notamment la marque TEFAL dans son giron et nous récupérons ici les poêles qui ont vocation à être retraitées et retransformées pas loin d'ici à Fontenay-sur-Loing en alu d'aluminium pour redevenir des poêles ou d'autres objets.

Je salue cette opération de 2<sup>ème</sup> vie des objets.

Sur ces décisions prises en votre nom, avez-vous des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas.

Je vous remercie d'en avoir pris connaissance.

Je cède la parole à notre premier Vice-Président qui va parler d'un certain nombre de sujets budgétaires.

## FINANCES

### **AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A DEMANDER UNE AVANCE SUR LES CONTRIBUTIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

**M. CHIANESE :** Il convient d'établir un échéancier des demandes de versement des contributions des adhérents au SIRMOTOM :

- Communauté de Communes du Pays de Montereau,
- Communauté de Communes Moret-Seine-et-Loing,
- Communauté de Communes Brie Nangissienne,
- Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- Communauté de Communes Bassée Montois.

Les modalités de versement pour l'exercice 2026 :

- Mois de janvier, février et mars : 1/10e de la contribution annuelle basée sur le montant du budget 2025 ;
- Le solde sera réclamé en avril 2026 par l'émission d'un titre de contribution : contribution de l'exercice N moins l'acompte correspondant aux mois de janvier, février et mars versé sur 2026.

Avez-vous des questions ?

**M. JEGO :** Pas de question.

Je mets aux voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

### **AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2025**

**M. CHIANESE :** Comme dans toutes les communes, le temps de pallier le vote du budget 2026.

**M. JEGO :** S'il y a une année 2026 ! Tout peut s'arrêter le 31 décembre.

**M. CHIANESE :** Un tableau vous a été fourni. Souhaitez-vous que je le commente ? Non.

**M. JEGO :** J'ai demandé que les services inscrivent les correspondances en face des chapitres. Les deux gros montants correspondent à la déchetterie, aux études et aux achats de bacs.

Avez-vous des questions ? Non.

Je mets aux voix ces avances de crédits :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

## ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

**M. CHIANESE** : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 324,26 €. Cela correspond à des factures impayées suites aux apports des professionnels en déchetterie. Elles ne sont plus solvables, mais si elles le redeviennent, l'argent reviendra au SIRMOTOM.

Le SGC nous a demandé, comme pour les communes, de faire inscrire ce montant en valeurs irrécouvrables.

**M. JEGO** : Avez-vous des remarques ? Non.

Je mets aux voix :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Cette somme est passée en valeurs irrécouvrables.

## FONCTION PUBLIQUE

### PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

**M. JEGO** : Lionel VALLEE m'a demandé de vous parler du Rapport Social Unique 2024. Nous n'avons pas changé notre format puisque nous avons toujours 14 agents et un contractuel. Nous avons un taux stable d'accident du travail : un en 2024 et un en 2025 jusqu'à présent. Vous avez tous les tableaux qui vous permettent de voir les pourcentages, les rémunérations, etc.

Avez-vous des questions sur ce Rapport Social Unique ?

**Mme DESANTE** : Je vois que nous avons neuf agents administratifs et cinq contractuels en technique. Mais qu'en est-il des salariés de la déchetterie ?

**M. JEGO** : Ce n'est pas nous, mais notre délégataire.

Nous avons deux délégataires : Véolia qui gère nos déchetteries, donc les salariés des déchetteries sont salariés d'entreprises délégataires et SEPUR qui fait la collecte et là aussi, les salariés sont chez nos délégataires.

En employés internes, nous n'avons que ceux-là.

Il s'agit de prendre acte de ce Rapport Social Unique :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Il est pris acte à l'unanimité.

### AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LA MISSION INTERIM TERRITORIAL DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

**M. JEGO** : Le Centre Départemental de Gestion a créé une mission intérim. Il nous faut adhérer à cette mission pour éventuellement bénéficier, en cas de besoin, d'un intérimaire. Pour l'instant, nous avons signé chaque année sans jamais recruter d'intérimaire, mais si nous ne signons pas et que nous n'adhérons pas à la convention, nous ne pourrons pas le faire si besoin.

Je mets aux voix :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Si nous avons besoin d'un intérimaire, nous savons où aller le chercher.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION  
PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUALISATION DU SERVICE DE MEDECINE  
PROFESSIONNELLE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU  
ET LE SIRMOTOM**

**M. JEGO :** La médecine du travail, qui était installée jusqu'à présent à quelques mètres de nos bureaux, est partie à Nemours. Il est quand même toujours embêtant pour les agents de leur dire d'aller à Nemours pour consulter un médecin. Nous mutualisons donc le service de médecine professionnelle avec la Communauté de communes du Pays de Montereau, dont je salue son Président.

Pas de remarque, pas de question.

Je mets aux voix :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

**M. JEGO :** Je vous ai fait distribuer le sondage que nous avons fait auprès des 2 760 et quelques usagers du service « SOS Encombrants ». Ce sondage a été fait par mail. Les résultats prouvent que le service est très apprécié. C'est en tout cas ce que disent les gens que nous avons sondés. Puisque certains demandent sa suppression pour le retour en arrière du ramassage des monstres, à la question « Souhaitez-vous la suppression du service SOS Encombrants », le taux de réponse négative est de 97 %.

On rêverait d'avoir ce même taux aux élections !

C'est intéressant que vous ayez ce retour et que vous puissiez confronter ce résultat à ce qui vous est dit.

**Mme DESANTE :** Est-il prévu une communication sur ce service ? En effet, je me suis rendu compte que beaucoup de personnes n'avaient pas connaissance de ce service.

**M. JEGO :** Nous allons le faire, comme chaque année, dans une lettre de début d'année. Notre service Communication relaie notamment sur nos réseaux sociaux en permanence. L'information figure dans tous les calendriers que nous distribuons. Normalement, chacun a son calendrier, mais il est vrai que l'information se dilue un peu. Il faut rappeler sans cesse le service.

**Mme DESANTE :** Pour la plupart des personnes c'est un enlèvement. Je leur disais que c'était 5 € sur rendez-vous à domicile. Ils ne savaient pas.

**M. JEGO :** Pour nous c'est tellement une évidence qu'on finit par l'oublier... Nous allons demander au service Communication de refaire une campagne de Communication. « Pour 5 € on n'a plus rien, sauf SOS Encombrants ! ».

Autre information : j'ai été amené à déposer une plainte contre des services municipaux de la Ville de Montereau, qui saturent les points d'apport volontaire - nous avons des photos et des films- de matériaux qui n'ont rien à faire dans les points d'apport volontaire de déchets ménagers.

Cela nous pose de gros problèmes de destruction du matériel car quand des agents bourrent dans les points d'apport des morceaux de bois, du métal, etc., ce n'est pas fait pour cela ! Ces points d'apport volontaire sont faits pour accueillir les déchets ménagers.

Par ailleurs, cela crée un traumatisme parce qu'il faut ramasser dès que les points sont pleins. Il y a une vraie stratégie dont j'ignore le tenant et l'aboutissant, mais comme nous avons des photos et des témoignages des camions de la Ville qui arrivent, qui s'arrêtent et qui chargent des objets autres que des déchets ménagers, j'ai déposé plainte. Je tenais à vous en informer. Je ne communique pas outre mesure sur ce sujet, mais c'est notre matériel à tous et il coûte très cher à remplacer.

La Ville de Montereau est accueillie à la déchetterie dans des conditions très larges. Elle a un contrat avec le SYTRADEM pour mettre directement du matériel. C'est à mon avis un relâchement des personnels qui vont au plus simple en se disant : « on ne fait pas la route », mais c'est embêtant.

Avez-vous des questions diverses ?

**Mme HUSSON** : Avez-vous un retour sur la maison de TOM ?

Fonctionne-t-elle bien ? Y a-t-il du monde sur place ?

**M. JEGO** : Oui, on publiera les chiffres. Nous attendons la fin de l'année pour ce faire.

Elle répond à un vrai service. Il y a du monde et un volant de passage qui est important.

Là aussi, il faut communiquer sans cesse car les gens finissent par oublier. Et nous avons déchargé ici la pression des 5 000 personnes qui venaient chaque année faire des paperasses.

Pour l'instant, c'est positif. Nous publierons les éléments chiffrés.

Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, il me reste à vous souhaiter un bon retour, de belles fêtes, du repos pour ceux qui peuvent en prendre.

Nous nous retrouverons l'année prochaine. Avant les échéances de la fin de notre mandat, nous aurons un DOB et le budget. Nous vous communiquerons les dates prochainement.

**La séance est levée à 18 h 46.**

**Le Secrétaire de séance**  
**Madame VOLLEREAU Virginie**  
**5<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau**



**Le Président du SIRMOTOM**  
**Monsieur Yves JEGO**

